



# Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale  
12 août 2021  
Français  
Original : anglais

## Groupe de travail sur la traite des personnes

Vienne, 12 et 13 octobre 2021

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
  - a) Ouverture de la réunion ;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Stratégies efficaces pour lutter contre l'utilisation des technologies en vue de faciliter la traite des personnes et pour prévenir la traite et enquêter sur ce type d'infraction.
3. Mesures destinées à renforcer les politiques de passation des marchés publics aux niveaux national, régional et international.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.

#### Annotations

##### 1. Questions d'organisation

###### a) Ouverture de la réunion

La onzième réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes s'ouvrira le mardi 12 octobre 2021, à 11 heures. Au vu de l'évolution récente de la situation concernant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la réunion se tiendra sous forme hybride (en présentiel et en ligne). On trouvera des précisions à ce sujet sur la page Web de la réunion<sup>1</sup>.

###### b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Dans sa résolution 7/1, intitulée « Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant », la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a décidé, notamment, que le Groupe de travail sur la traite des personnes constituerait un de ses éléments permanents, lui communiquant ses rapports et recommandations, et elle l'a encouragé à envisager de se réunir chaque année, s'il y avait lieu, et à faire en sorte que ses réunions

<sup>1</sup> [www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/working-group-on-trafficking-2021.html](http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/working-group-on-trafficking-2021.html).



s'enchaînent avec celles des autres groupes de travail de la Conférence, afin d'assurer une utilisation efficace des ressources.

Le 11 septembre 2020, le Bureau élargi de la Conférence a arrêté, par approbation tacite, le calendrier de ses réunions pour 2021. Le 23 avril 2021, il a également arrêté, par approbation tacite, les dates de la onzième réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes, à savoir les 12 et 13 octobre 2021, et les questions de fond qui y seraient traitées. Le 11 août 2021, le Bureau élargi est convenu de tenir la réunion sous forme hybride.

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe) a été établi conformément à la résolution 7/1 de la Conférence, pour permettre au Groupe de travail de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées dans les limites du temps alloué et compte tenu des services de conférence disponibles. Les ressources mises à la disposition du Groupe de travail permettront la tenue de quatre séances plénières sur deux jours, avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

#### *Changements possibles du fait de la pandémie de COVID-19*

Du fait de la pandémie actuelle de COVID-19, il est difficile de prévoir les conséquences d'éventuelles mesures sanitaires et de sécurité, y compris les restrictions de déplacement, sur la réunion du Groupe de travail. Le secrétariat continuera de suivre la situation de près et, sous réserve de l'approbation du Bureau élargi, fournira de nouvelles informations en temps utile si des changements ou mesures supplémentaires sont nécessaires. Il est donc conseillé aux délégations de consulter régulièrement la page Web de la onzième réunion du Groupe de travail.

## **2. Stratégies efficaces pour lutter contre l'utilisation des technologies en vue de faciliter la traite des personnes et pour prévenir la traite et enquêter sur ce type d'infraction**

Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le Groupe de travail voudra peut-être examiner la manière dont les progrès technologiques déterminent et facilitent la traite des personnes et créent des obstacles supplémentaires à la détection de ce type d'infraction et à la conduite d'enquêtes s'y rapportant. Dans ce contexte, il souhaitera peut-être échanger des données d'expérience nationales sur les nouvelles tendances et les modes opératoires auxquels recourent les trafiquants pour piéger, exploiter et contrôler les victimes.

Par ailleurs, le Groupe de travail voudra peut-être se demander comment les technologies pourraient être mises à profit pour prévenir, détecter et réprimer la traite des personnes ou y faire face d'une autre manière. Il pourrait mettre l'accent sur la manière dont les États, les services de détection et de répression et les organismes privés recueillent, conservent et utilisent les informations collectées lors des procédures d'enquête. Ainsi, il voudra peut-être recenser les bonnes pratiques et les stratégies efficaces mises en œuvre pour déployer les technologies aux fins de la lutte contre la traite des personnes.

Pour l'examen du point 2 de l'ordre du jour, le Groupe de travail sera saisi d'un document d'information établi par le Secrétariat.

### **Documentation**

Document d'information établi par le Secrétariat sur les stratégies pour lutter contre l'utilisation des technologies en vue de faciliter la traite des personnes et pour prévenir la traite et enquêter sur ce type d'infraction (CTOC/COP/WG.4/2021/2)

### **3. Mesures destinées à renforcer les politiques de passation des marchés publics aux niveaux national, régional et international**

Les États et la communauté internationale accordent un intérêt croissant au renforcement des politiques de passation des marchés publics aux fins de l'atténuation des risques de traite des personnes et d'exploitation. Ce sujet a été abordé dans une résolution sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa trentième session, a recommandée pour adoption au Conseil économique et social, ainsi que dans les résolutions 2331 (2016) et 2388 (2017) du Conseil de sécurité. Il n'a pas encore été examiné par le Groupe de travail en tant que point distinct de l'ordre du jour.

En conséquence, le Groupe de travail voudra peut-être se pencher sur les politiques et mesures nationales visant à renforcer la passation des marchés publics afin de veiller à ce qu'elle ne contribue pas à la traite des personnes, notamment au moyen de normes réglementaires et de mesures de diligence raisonnable destinées à prévenir l'exploitation par le travail dans le cadre des contrats portant sur la production ou l'achat de biens ou sur la prestation de services, et à empêcher le recrutement frauduleux. Il souhaitera peut-être aussi échanger des informations sur les mesures mises en place pour réglementer les activités commerciales afin de prévenir la traite des personnes et le travail forcé ou l'exploitation par le travail dans le contexte de la passation de marchés commerciaux et des chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi que sur les mécanismes de suivi et d'application correspondants.

Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Groupe de travail sera saisi d'un document d'information établi par le Secrétariat.

#### **Documentation**

Document d'information établi par le Secrétariat sur les mesures destinées à renforcer les politiques de passation des marchés publics aux niveaux national, régional et international (CTOC/COP/WG.4/2021/3)

### **4. Questions diverses**

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner les projets de recommandations pour lesquels il n'a pas été en mesure d'achever les négociations à la réunion qu'il a tenue les 10 et 11 septembre 2020. Comme il en était alors convenu, les projets de recommandations examinés à cette réunion ont été diffusés aux délégations pour commentaires sous la forme d'un document officieux. Une fois les commentaires reçus et regroupés, les projets de recommandations ont été présentés dans un document de séance (CTOC/COP/2020/CRP.2) à la Conférence des Parties à la Convention à sa dixième session.

Le Groupe de travail sera saisi d'un recueil thématique établi par le Secrétariat couvrant tous les documents d'information dont a été saisi le Groupe depuis sa première réunion. Le récapitulatif est découpé par thème et présente brièvement des sujets spécifiques, des questions connexes et l'état des connaissances, afin de faciliter les débats que le Groupe tiendra sur ces sujets à ses futures réunions, de réduire les doubles emplois et de permettre aux expertes et experts d'accéder rapidement aux orientations existantes sous forme de compilation.

#### **Documentation**

Document de séance établi par le Secrétariat à l'intention de la Conférence des Parties à la Convention à sa dixième session, contenant les commentaires des États parties et observateurs sur les résultats de la dixième réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes, tenue les 10 et 11 septembre 2020 (CTOC/COP/2020/CRP.2) ; et

Recueil thématique des documents d'information dont a été saisi le Groupe de travail sur la traite des personnes depuis sa première réunion, établi par le Secrétariat (CTOC/COP/WG.4/2021/5).

**5. Adoption du rapport**

Le Groupe de travail devrait adopter un rapport sur les travaux de sa réunion, dont le projet sera établi par le Secrétariat.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
<b>Mardi 12 octobre</b>		
11 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la réunion
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2	Stratégies efficaces pour lutter contre l'utilisation des technologies en vue de faciliter la traite des personnes et pour prévenir la traite et enquêter sur ce type d'infraction
15 heures-17 heures	2	Stratégies efficaces pour lutter contre l'utilisation des technologies en vue de faciliter la traite des personnes et pour prévenir la traite et enquêter sur ce type d'infraction ( <i>suite</i> )
	3	Mesures destinées à renforcer les politiques de passation des marchés publics aux niveaux national, régional et international
<b>Mercredi 13 octobre</b>		
11 heures-13 heures	3	Mesures destinées à renforcer les politiques de passation des marchés publics aux niveaux national, régional et international ( <i>suite</i> )
	4	Questions diverses
15 heures-17 heures	4	Questions diverses ( <i>suite</i> )
	5	Adoption du rapport